

International Bachelor of Environmentally Engaged Engineering (I-BE³)

Droits de scolarité – Pièces justificatives Candidates et candidats de l'Union européenne (résidence fiscale UE)

Une approche équitable et transparente

Conformément à notre engagement en faveur de l'équité sociale, les étudiants originaires de France ou de l'Union européenne bénéficiant d'une bourse du CROUS (échelon 1 à 7) sont exonérés des droits de scolarité.

Pour les étudiantes et étudiants dont la résidence fiscale est dans un état membre de l'UE mais ne bénéficiant pas d'une bourse du CROUS, afin de garantir que les droits de scolarité reflètent la situation financière de chacun, nous utilisons un cadre européen harmonisé basé sur :

- le revenu total du foyer (année N-2), quelle que soit sa nature ou son origine (en France ou à l'étranger), incluant tous les revenus, allocations et prestations perçus au cours de l'année N-2 avant toute déduction
- La composition du foyer (système français de quotas d'imposition) pour évaluer le nombre de parts (voir annexe A)

Les candidats sont donc tenus de fournir un nombre limité de documents officiels. En l'absence des pièces justificatives requises, le montant maximal des droits de scolarité (15 000 €) sera appliqué.

Les droits de scolarité sont calculés sur la base du revenu par part d'imposition (RPP), défini comme le revenu total du ménage divisé par le nombre de parts d'imposition du ménage. Une fonction est ensuite appliquée à ce revenu par part d'imposition pour déterminer les droits de scolarité.

À titre d'illustration, le tableau ci-dessous présente des exemples de calcul des droits de scolarité en fonction du revenu par part fiscale (RPP) :

Revenu par part fiscale (RPP)	Droits de scolarité
≤ 12 000 €	1 500 €
15 000	1 700 €
20 000 €	2 200 €
25 000 €	3 000 €
30 000 €	4 200 €
35 000 €	5 700 €
40 000 €	7 500 €
45 000 €	9 700 €

50 000 €
 ≥ 55 000 €

12 200 €
 15 000 €

Documents à fournir

- Justificatif des revenus du ménage (année N-2) : document officiel délivré par l'administration fiscale de votre pays (ou équivalent).
- Justificatif de la situation familiale : documents nous permettant de déterminer la composition du foyer (état civil, enfants à charge).
- Documents supplémentaires (le cas échéant) : documents relatifs au divorce ou à la garde des enfants, justificatif de la situation de parent isolé ou des changements récents de revenus.

Voir l'annexe B pour plus de détails par pays de l'UE.

Remarques importantes

Les documents doivent être officiels, lisibles et traduits en français ou en anglais si nécessaire. Des documents équivalents sont acceptés si les documents standard ne sont pas disponibles.

Vérification et assistance

Tous les documents sont traités de manière confidentielle. Des documents supplémentaires peuvent être demandés.

Les candidats peuvent contacter l'équipe des admissions pour obtenir des conseils.

Notre engagement

Nous garantissons un accès équitable, la transparence et un soutien à tous les candidats à travers l'Europe.

Annexe A : Composition du ménage et « nombre de parts »

La méthodologie utilise le concept de « parts fiscales » du système fiscal français pour prendre en compte la composition du ménage.

Règle générale

Composition du ménage	Nombre de parts
Personne seule	1
Couple marié ou en partenariat civil (2 adultes)	2
1er enfant	+0,5
2e enfant	+0,5

À partir du 3e enfant

+1 par enfant

Exemples (ménages types)

Ménage	Nombre de personnes
Couple + 1 enfant	2,5
Couple + 2 enfants	3
Couple + 3 enfants	4
Couple + 4 enfants	5

Familles monoparentales isolées (cas importants)

Les ménages monoparentaux sont définis comme des ménages dans lesquels un adulte assume la responsabilité principale d'un ou plusieurs enfants à charge. Les parents isolés bénéficient d'un barème ajusté :

Ménage	Nombre de personnes
Parent seul, 1 enfant	2
Parent seul, 2 enfants	2,5
Parent seul, 3 enfants	3,5
Parent seul, 4 enfants	4,5

Annexe B : documents requis par pays

Pays	Justificatif de revenus (N-2)	Document attestant de la situation familiale
France	Avis d'imposition	Livret de famille
Allemagne	Avis d'imposition sur le revenu	Registre d'état civil / actes de naissance
Italie	Certificazione Unica (CU) ou Modello 730	Stato di famiglia
Espagne	Déclaration de revenus	Livret de famille
Belgique	Avis d'imposition	Composition du ménage
Pays-Bas	Avis d'imposition	Certificat de composition de famille

<i>Portugal</i>	Déclaration d'impôt sur le revenu	Certificat de composition de la famille
<i>Suède</i>	Avis d'imposition (Skatteverket)	Extrait du registre de la population
<i>Danemark</i>	Déclaration annuelle	Extrait du registre d'état civil
<i>Finlande</i>	Décision fiscale	Registre de la population
<i>Pologne</i>	Déclaration d'impôt sur le revenu	Certificat de situation familiale
<i>Autriche</i>	Avis d'imposition sur le revenu	Meldezettel / certificat de famille
<i>Irlande</i>	Déclaration de responsabilité	Justificatif de la composition de la famille
<i>Grèce</i>	Certificat de conformité fiscale	Certificat de situation familiale
<i>République tchèque</i>	Attestation de déclaration fiscale	Extrait d'état civil
<i>Hongrie</i>	Certificat de revenus (NAV)	Certificat de famille
<i>Roumanie</i>	Certificat fiscal	Certificat de composition de famille
<i>Bulgarie</i>	Certificat de revenus	Certificat de situation familiale
<i>Croatie</i>	Certificat de l'administration fiscale	Certificat de ménage
<i>Slovaquie</i>	Attestation fiscale	Extrait du registre des familles
<i>Slovénie</i>	Décision fiscale	Certificat de résidence
<i>Lituanie</i>	Déclaration fiscale	Certificat de composition de la famille
<i>Lettonie</i>	Déclaration de revenus	Registre d'état civil
<i>Estonie</i>	Déclaration de l'administration fiscale	Registre de la population
<i>Luxembourg</i>	Certificat d'imposition	Composition du ménage
<i>Malte</i>	Déclaration d'impôt sur le revenu	Certificat de famille
<i>Chypre</i>	Certificat de déclaration fiscale	Certificat de situation familiale